DLP-7-6-63 225120

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Supplément N° I au Bulletin Technique N° 33 de Juin I963 — I963-I6

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Black-Rot : Les premiers foyers observés, surtout dans les vignes incultes ou dans leur voisinage risquent de s'étendre au cours des pluies d'orages de fin mai et du début de juin.

Pour éviter de nouvelles contaminations après le délavage des produits, nous conseillons un nouveau traitement dès réception de cette note.

Mildiou : Comme nous l'avions prévu les premières taches peu nombreuses d'ailleurs, viennent d'être signalées en Charente-Maritime, Dordogne et Gironde.

En raison des pluies orageuses et pour éviter la formation de foyers, un traitement devrait être effectué dès à présent.

Vers de la Grappe : Pour le vignoble des Charentes, prévoir l'application d'un insecticide dans les secteurs à encépagements précoces habituellement atteints et tout spécialement dans la zone viticole de la bordure de l'estuaire, entre Mirambeau et Saujon.

Dans le reste de la Circonscription les vols sont presque terminés.

Néanmoins, dans quelques vignobles de la périphèrie de l'agglomération bordelaise l'évolution se poursuit et les viticulteurs intéressés devront s'attendre à l'apparition de jeunes chenilles au début de la semaine prochaine. A ce moment prévoir l'application d'une spécialité à action curative (Esters Phosphoriques).

ARBRES FRUITIERS

Tavelures et Carpocapse : Après les fortes chutes de pluies, il serait utile de renouveler à partir du IO juin le traitement mixte conseillé dans notre dernière note.

Cette application apparaît importante pour le Carpocapse en raison du relèvement des températures crépusculaires favorables à l'évolution de l'insecte.

INFORMATIONS

Rouille du Prunier : Effectuer un nouveau traitement contre cette maladie.

POMMES de TERRE -

Mildiou et Doryphore : Dans les plantations de grande culture renouveler le traitement précédent.

Bordeaux, le 6 juin I963

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

P102

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

.../...

FLAVESCENCE DOREE

La Station de Zoologie Agricole du Sud-Ouest nous informe que les premières apparitions de la Cicadelle (Scaphoïdeus littoralis) agent, vecteur de la Flavescence dorée ont été notées en Armagnac.

En conséquence, il serait utile de prévoir dès réception de cette note un traitement soigneux avec une spécialité à base de D.D.T. (200 grs de M.A./Hl.) ou de Parathion (30 grs de M.A./Hl.).

\- - - - - - - -

MILDIOU du TABAC

Le SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS (Direction de La Réole) communique :

Le Mildiou a fait son apparition sur les semis en GIRONDE dans la commune d'AILLAS, les attaques bien que localisées, ont amené la destruction immédiate des couches atteintes.

Il en a été de même des parties de pièces établies avec du plant en provenance de ces semis, plant apparemment sain mais susceptible d'être contaminé, la maladie étant en période d'incubation.

Planteurs, redoublez de vigilance, surveillez très attentivement vos semis et alertez votre chef de Secteur ou l'animateur de votre groupe d'auto-défense dès la première apparition des taches suspectes: votre intérêt et l'intérêt général l'exigent pour mener efficacement la lutte.

Effectuez très soigneusement les traitements prescrits et suivez scrupuleusement les directives des Agents du Service de la Culture.

Aucun relâchement ne doit être constaté dans l'application des mesures de protection des semis, quelle que soit la variété cultivée.

De l'état sanitaire des semis dépend la réussite de la culture, il ne faut utiliser que du plant parfaitement sain pour le repiquage.

La visite des semis contaminés et le transport des plants malades sont formellement interdits.

\- - - - - - - -

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant; L. BOUYX